



CE QUE NOUS AVONS OBTENU POUR VOUS, ENTRE AUTRES

Nous souhaitons vous présenter certaines avancées pour tous les salariés de la CR, obtenues grâce au travail et à l'implication des représentants de la CFTC:

- En 2015, rattrapage pour tous les agents de la CR sur les congés payés (règle du 1/10 ème).

Il nous aura fallu plus d'un an après nos premières réclamations, et pour finir organiser un afflux de demandes individuelles de la part de collègues conscients d'avoir été floués et déterminés à réclamer leur dû, pour que la Direction de la Banque Loyale cède enfin et accepte de régulariser l'ensemble des agents de la CR pour les années 2011 et 2012.

- En 2017, abandon par la Direction de son projet de modifier à la hausse le taux du crédit des agents dont la « destination » du bien immobilier a changé (résidence principale en résidence locative ou secondaire).

La Direction se basait sur une note interne du 25/11/2014 qui précisait: « En application de l'accord d'entreprise sur les conditions de banque appliquées au personnel du 19/01/2006, toute modification de destination de financement sur un prêt habitat doit être signalée à la CR et le taux appliqué pourra être modifié selon la nature de la modification ».

Or, absolument rien dans cet accord ne concerne de près ou de loin une modification de taux des crédits des agents suite à un changement de « destination » du bien immobilier.

Face à notre pression et au risque de contentieux, la Direction jette finalement l'éponge.

- En 2017 et 2018, maintien du système avantageux de calcul des indemnités kilométriques et rattrapage sur deux ans pour les agents l'ayant demandé.

La Direction souhaitait remplacer ce système de calcul, largement favorable aux salariés (distance domicile – lieu de mission plafonnée par la distance lieu d'affectation – lieu de mission) par un système moins intéressant.

Nous avons réussi à freiner la Direction en mêlant cette négociation avec celle sur la contrepartie prévue par l'article L 3121-4 du Code du travail que seuls touchent les attachés de secteur (80 euros par mois) mais pas d'autres métiers autant habilités à la percevoir.

Notons que certains collègues ayant demandé le rattrapage sur les deux dernières années ont ainsi récupéré plus de 800 euros.

- En communiquant simplement sur des avantages octroyés aux agents, de nombreux collègues ont pu faire valoir leurs droits et procéder à des rattrapages sur les trois dernières années.

Ainsi, outre les indemnités kilométriques, certains collègues ont pu obtenir des rattrapages importants sur le supplément familial, l'indemnité complémentaire de salaire unique ou la prime de transport.

Avant que nous ne communiquions massivement sur le sujet, de nombreux collègues, et pas uniquement les jeunes, ignoraient également que l'on peut se faire payer tous les ans 5 jours de RTT s'ils sont placés sur le CET.

Nous essayons aussi dès que nous le pouvons de communiquer sur les autres avantages réservés aux salariés (congés spéciaux, frais ophtalmologiques, ...) et sur les avantages que l'on peut avoir grâce au CE.

En outre, les représentants CFTC ont depuis les dernières élections professionnelles participé aux négociations et signé plusieurs accords d'entreprise permettant l'amélioration ou le maintien de l'existant:

- **Mutuelle d'entreprise**, Accord du 14 novembre 2016
- **PERCO**, avenant du 27 janvier 2017
- **Egalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, Accord du 20 mars 2017
- **Enveloppe consacrée à la reconnaissance des compétences, des expertises et des prises de responsabilités**, Accord du 20 mars 2017
- **PEE**, avenant du 15 décembre 2017
- **Formation professionnelle**, Accord du 15 décembre 2017
- **Participation**, Accord du 26 avril 2019
- **Intéressement**, Accord du 26 avril 2019
- **Frais de déplacement**, Accord du 17 juin 2019 (Accord bien plus intéressant que ce qui avait été proposé précédemment)

Enfin, **comme tous les syndicats de PCA**, implication dans l'obtention d'avantages pour les salariés, comme par exemple:

- 1000 euros de prime Macron
- chèques vacances de 50 euros
- prise en charge des frais de garde liés aux horaires AMC
- places en crèches



**NOUS VOUS DEMANDONS
AUJOURD'HUI DE NOUS
PERMETTRE DE POURSUIVRE
NOTRE ACTION ET DE
CONTINUER A VOUS
REPRESENTER DANS LA
NOUVELLE INSTANCE DU CSE
(COMITE SOCIAL ET
ECONOMIQUE).**

VOTEZ ET FAITES VOTER CFTC !

Vos contacts:

Vincent BOVET (TRS/PRI6), Meryam BENSaid (OTP6), Ratiba FENIRA (00646), Laetitia TOMASI (00656), Yann UGO (00694)